





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-289**

Séance publique du

28 juin 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190628- lmc1155127-DE-1-1
Date de signature : 03/07/2019
Date de réception : mercredi 3 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATELIER CEZANNE - ETUDE PATRIMONIALE ET DIAGNOSTICS PREALABLES A UNE
OPERATION DE REAMENAGEMENT - DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 28 juin 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/06/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Brigitte DEVESA, Madame Coralie JAUSSAUD, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATELIER CEZANNE - ETUDE PATRIMONIALE ET DIAGNOSTICS PREALABLES A UNE OPERATION DE REAMENAGEMENT - DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite réaliser une étude patrimoniale sur l'atelier de Cézanne, construit en 1901 par Paul Cézanne, sis 9 avenue Paul Cézanne à Aix-en-Provence.

Le pavillon de Cézanne, inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté ministériel en date du 19 mai 1974, comporte à l'étage l'atelier du peintre, communément appelé « Atelier Cézanne ».

Ce lieu de mémoire qui bénéficie d'une double protection, au titre des monuments historiques (site classé du « Pavillon de Cézanne ») et de la Direction des Musées de France (label « Musée de France ») attire un grand nombre de visiteurs et représente un instrument culturel et pédagogique à la valeur considérable.

Le pavillon de Cézanne est sujet à des désordres structurels liés au fort taux de fréquentation de l'atelier.

Préalablement à tout projet sur le site, la Ville souhaite réaliser des études de maîtrise d'œuvre (étude historique, état sanitaire du bâti, et diagnostic des extérieurs) de manière à déterminer les besoins spécifiques de réaménagement sur le bâti et les extérieurs.

Le montant de ces études préalables est estimé à 50 000 € HT – 60 000 € TTC.

Nous pouvons solliciter le concours financier des partenaires publics :

- le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,

- le Conseil régional PACA,
- le Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- la Métropole.

C'est pourquoi, il vous est demandé de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter le concours des partenaires publics pour ces études,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Payeur fera recette des sommes correspondantes,

DL.2019-289 - ATELIER CEZANNE - ETUDE PATRIMONIALE ET DIAGNOSTICS
PREALABLES A UNE OPERATION DE REAMENAGEMENT - DEMANDES DE
SUBVENTION-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»